



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

divorce

Question écrite n° 19031

Texte de la question

La loi réformant le divorce ayant été une nouvelle fois annoncée lors de la conférence de la famille, une légitime impatience est exprimée par les personnes concernées. M. Jérôme Rivière demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer s'il est d'ores et déjà en mesure de lui indiquer quand cette loi sera présentée au Parlement.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un projet de loi relatif au divorce a été approuvé en conseil des ministres le 9 juillet dernier et déposé sur le bureau du Sénat. Ce texte, issu des réflexions d'un groupe de travail pluridisciplinaire mis en place à l'initiative du garde des sceaux et du ministre délégué à la famille, constitue la première étape d'une réforme d'ampleur du droit de la famille que le Gouvernement entend mener. Le projet vise à pacifier les procédures de divorce, notamment en limitant le champ du divorce pour faute et en développant la médiation familiale. Il tend également à instituer un traitement plus efficace et plus responsable des conséquences de la séparation. Son examen devrait débiter au cours de la présente session parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19031

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4031

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7870